



Signez maintenant l'Initiative pour la protection des aliments !



Génie génétique ou non ? L'initiative demande que les obtentions végétales basées sur les méthodes dites du nouveau génie génétique soient elles aussi strictement réglementées.

Photo: Adobe Stock

biorespect soutient l'initiative populaire « pour des aliments sans organismes génétiquement modifiés » même si, elle est à nos yeux indiscutablement insuffisante.

L'initiative pour la protection des aliments, dont le but est de renforcer les droits de l'être humain et de l'environnement au niveau de la Constitution fédérale et de préciser la réglementation existante sur le génie génétique, a été lancée en septembre dernier. Elle est soutenue par l'Association pour des aliments sans OGM et de nombreuses organisations des domaines de l'agriculture, de la protection des consommateurs et de la protection de l'environnement ; elle vise à garantir le principe de précaution, la sécurité par l'évaluation des risques et la traçabilité, ainsi que la liberté de choix des producteurs et des consommateurs.

Ainsi, l'initiative veut que ce que l'on appelle l'édition génomique, un des procédés de génie génétique dits « nouveaux », soit traitées de même manière que les autres techniques de génie génétique. Elle exige aussi que la mise sur le marché de produits obtenus par son biais soit soumise à une procédure

Merci de signer et de faire signer la feuille de signatures ci-jointe, puis de nous la renvoyer !

d'autorisation incluant l'examen des risques correspondants. Enfin, l'initiative demande aussi un étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés, ceci pour garantir la liberté de choix et la traçabilité.

Les multinationales du génie génétique ont ces dernières années exercé une

pression massive sur le Parlement et le Conseil fédéral. Elles ont fait du lobbying en vue d'un assouplissement de la réglementation actuellement stricte concernant les applications du génie génétique et c'est précisément ce que l'initiative entend empêcher.

Nous rappelons que biorespect s'engage depuis plus de trois décennies pour qu'aucun aliment génétiquement modifié ne soit produit en Suisse.

Nos revendications vont donc bien plus loin que l'initiative. Il n'empêche que nous soutenons cette initiative populaire. Nous pensons en effet que les modifications de la Constitution fédérale proposées par l'initiative constituent une étape indispensable sur la voie d'une meilleure protection de la population et de l'environnement contre les risques liés au génie génétique.



Point de vue

Le numéro de « AHA ! » que vous tenez actuellement dans vos mains est, déjà, le 200e. La Lettre circulaire, sa version française, n'en est qu'à son 198e numéro, mais nous avons tout de même un peu rajeuni la présentation des deux. Il va sans dire que nous n'en sacrifions pas l'essentiel, à savoir le contenu ! Notre objectif principal reste évidemment de vous informer des développements les plus récents dans les domaines du génie génétique et de la procréation médicalement assistée. Nous continuons aussi à mettre en lumière les développements problématiques au niveau des groupes pharma- et agro-industriels, à remettre en question l'euphorie du tout technologique et à accompagner d'un œil critique l'évolution des pratiques dans le domaine de l'eugénisme. Nous devons actuellement une nouvelle fois affronter les pressions du lobby des OGM. Via une nouvelle initiative populaire, nous cherchons à empêcher l'autorisation des nouveaux procédés de génie génétique par des voies détournées. Vous trouverez en annexe une feuille de signatures. Comme la majorité de la population, biorespect est clairement d'avis que seuls les grands groupes internationaux profitent des applications du génie génétique en agriculture et qu'elles ne présentent sinon que des désavantages et des risques. Continuons par conséquent à nous engager ensemble pour la préservation de l'environnement, pour une agriculture durable et exempte d'OGM, pour la liberté de choisir des semences non brevetées, pour la préservation de la diversité génétique et pour que la médecine et la recherche respectent les normes éthiques. Aidez-nous à y parvenir. C'est important.

Gabriele Pichlhofer, Sociologue et collaboratrice scientifique de biorespect

Lettre circulaire

Feuille d'information biorespect

30ème année

no 198 | Date: 15.12.2024

Publication: 4 x par an

(abonnement inclus dans la cotisation de membre)

biorespect

Murbacherstrasse 34

4056 Bâle

Tél. 061 692 01 01 | info@biorespect.ch

www.biorespect.ch | www.gen-test.info

IBAN CH24 0900 0000 4002 6264 8



De la poudre aux yeux et une loi spéciale du conseiller fédéral Rösti



Inutile et dangereuse : la culture commerciale d'OGM doit rester interdite en Suisse, même après 2025.

Photo: Kai Pilger, UnSplash

En vigueur depuis 2005, le moratoire interdisant la culture de plantes génétiquement modifiées dans l'agriculture suisse, arrive à expiration en 2025. Lors de sa dernière prolongation, le Parlement avait chargé le Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi visant à autoriser les méthodes de génie génétique dites nouvelles. Comme le projet se fait attendre, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil national a adopté en septembre dernier une initiative visant à prolonger le moratoire jusqu'à fin 2027.

En principe, Le génie génétique devrait en fait être réglé dans le cadre de l'actuelle loi sur le génie génétique sur

l'application au domaine non humain. Mais le Conseiller fédéral Albert Rösti préfère parler de « nouvelles méthodes de sélection » et régler ce domaine via une loi spéciale.

Les géants de l'agrochimie font un travail de lobbying intense en faveur de cette loi spéciale dans le but d'obtenir des brevets sur les semences et pour pouvoir commercialiser de nouveaux pesticides. Si cette loi spéciale est adoptée, il faut craindre que la coexistence entre cultures OGM et agriculture sans OGM ne puisse pas être garantie, que l'obligation d'étiqueter tombe et que le principe de précaution et la traçabilité soient insuffisamment réglementés.

Brevet sur le maïs : opposition rejetée

L'alliance « Pas de brevets sur les semences », dont biorespect est membre, avait déposé auprès de l'Office européen des brevets un recours contre un brevet de la société allemande KWS sur une variété de maïs. L'entreprise revendique le brevet d'une tolérance au froid. Les variantes génétiques correspondantes ont toutefois déjà été découvertes dans des plantes naturelles. Dans un rapport récent, l'alliance dresse la liste de 1300



brevets européens accordés pour des variétés conventionnelles. Ces brevets détruisent les bases de la sélection végétale conventionnelle.

no-patents-on-seeds.org